



PROCÈS-VERBAL DE LA QUATRIÈME SÉANCE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE MORTAGNE TENUE LE MARDI 17 DÉCEMBRE 2019, À 19H AU 955, BOULEVARD DE MONTARVILLE, À BOUCHERVILLE.

SONT PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Beudin, Karina, secrétaire
Boucher, Daniel, enseignant
Caron, Isabelle, parent
Charland, Caroline, parent
Dalpé, Isabelle, représentante des professionnels
Jean, Étienne, parent
Jolicoeur, Martine, parent
Larose, Pierre, enseignant
Leyrolles, Isabelle, parent
Nadeau, Alexandre, élève
Ouellet, Lynda, enseignante
Pearson, Lyne, enseignante
Rebts, Susie, représentante du personnel de soutien
Richard, Geneviève, directrice
Turcotte, Marie-Ève, parent

SONT ABSENTS À LA SÉANCE :

Bruson, Anne-Marie, parent
Bonin, Richard, représentant de la communauté
Gignac, Sonia, enseignante
Pichet, Olivia, élève

INVITÉE À LA SÉANCE :

Côté, Marie-Hélène, gestionnaire de l'établissement
Larohelle, Julie, directrice adjointe PEI

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Geneviève Richard déclare la séance ouverte à 19h05.

CE-007-12-17

Il est proposé par Monsieur Daniel Boucher, appuyé par Madame Lynda Ouellet, que l'animation de la rencontre soit effectuée par Madame Martine Jolicoeur en raison de l'absence de Madame Anne-Marie Bruson.

Madame Martine Jolicoeur accepte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE-008-12-17

Il est proposé par Monsieur Daniel Boucher, appuyé par Monsieur Alexandre Nadeau d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

7.10 Campagne de financement Los Angeles;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2019

CE-009-12-17

Monsieur Étienne Jean propose l'adoption du procès-verbal, appuyé par Madame Susie Rebts avec la correction de la coquille au point 8.1.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2019

9.2 Sécurité traverse piétonnière : Madame Geneviève Richard a demandé l'ajout d'un brigadier scolaire à la suite de l'accident survenu en novembre au niveau de la traverse piétonnière du boulevard de Montarville. La Ville semble avoir accepté la proposition, mais avise que ce sera une mesure temporaire, en attendant les travaux de réaménagement de la cour de l'école. Madame Geneviève Richard fera un suivi à la prochaine rencontre si nécessaire.

5. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

5.1 PAROLE AU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

Monsieur Richard Bonin est absent ce soir.

5.2 PAROLE AU REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Étienne Jean était absent de la rencontre du comité de parents. Madame Marie-Ève Turcotte, présente lors de cette rencontre, informe les membres des sujets traités : finances, retour de consultation en janvier, présentation sur les campagnes de financement, consultation sur le calendrier scolaire de 2021-2022, EHDA, plan d'action.

5.3 PAROLE AU REPRÉSENTANT DES ÉLÈVES

Monsieur Alexandre Nadeau informe les membres de la signature du pacte de l'école québécoise. Plusieurs moyens sont discutés. Il faudra voir auprès des différentes instances afin de les choisir et de les mettre en place.

Madame Geneviève Richard tient à souligner le travail des élèves du Comité Vert pour le travail réalisé ainsi que la présentation au personnel de l'école lors de la journée pédagogique du 21 novembre dernier.

Madame Martine Jolicoeur propose qu'un courriel de remerciements soit envoyé au Comité Vert au nom du conseil d'établissement.

6. PAROLE AU PUBLIC

Madame Isabelle Moreau, mère d'un élève de première secondaire prend la parole afin de remercier l'équipe-école d'offrir à son fils le service ACCORD avec l'option multisports. Son fils a trouvé une motivation et il est fier de venir à l'école tous les matins. Madame Isabelle Moreau souhaite que cette combinaison puisse être offerte encore longtemps aux élèves qui en ont besoin.

7. POINTS DE DISCUSSION ET/OU D'ADOPTION

7.1 PRÉSENTATION DU TABLEAU DES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES

Madame Martine Jolicoeur présente 4 activités.

Monsieur Daniel Boucher informe les membres que l'activité G-95 se déroulera aux Îles-de-Boucherville et non au Mont Saint-Bruno. Les correctifs seront apportés.

G-95		CEE 2019-12-09	CÉ 2019-12-17
Titre du projet	Canot aux îles de Boucherville		
Date	29 mai 2020		
Lieu	Boucherville		
Groupe	Multisports sec.1		
Responsable	D. Boucher		
Coût	-		
Financement	-		

G-96		CEE 2019-12-09	CÉ 2019-12-17
Titre du projet	Théâtre Point-virgule : Le confessionnal		
Date	14 février 2020		
Lieu	Auditorium		
Groupe	Tous les élèves de 5 ^e sec.		
Responsable	C. Rouillard		
Coût	1,700.00 \$		
Financement	École inspirante		

G-97		CEE 2019-12-09	CÉ 2019-12-17
Titre du projet	Dîner de Noël		
Date	16 décembre 2019		
Lieu	St-Hubert de Boucherville		
Groupes	975-976-977-978		
Responsable	A. Jalbert		
Coût	-		
Financement	Don du St-Hubert		

G-98		CEE 2019-12-09	CÉ 2019-12-17
Titre du projet	Dîner de Noël / Belle et le Boeuf		
Date	20 décembre 2019		
Lieu	Boucherville		
Groupes	975-976-977-978		
Responsable	A. Jalbert		
Coût	-		
Financement	Don du restaurant		

CE-010-12-17

Il est proposé par Monsieur Étienne Jean, appuyé par Madame Susie Rebts, d'accepter la tenue de ces activités.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.2 CONSULTATION SUR LA POLITIQUE D'ÉVALUATION

Madame Julie Larochelle, directrice du programme d'éducation internationale, présente la politique d'évaluation. Madame Julie Larochelle mentionne que les quatre politiques ont été révisées, seulement quelques détails ont été modifiés afin de les actualiser en lien avec le projet éducatif et le PEVR. Ces politiques doivent être présentées lors de la visite de l'IB.

Quelques questionnements au sujet du vocabulaire.

7.3 CONSULTATION SUR LA POLITIQUE D'INTÉGRITÉ

Madame Julie Larochelle présente la politique d'intégrité.

Monsieur Étienne Jean évoque une coquille au point 3.4.

7.4 CONSULTATION SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Madame Julie Larochelle présente la politique linguistique.

Monsieur Étienne Jean questionne la pertinence d'inclure le premier point de la page 4. À la suite de discussion, il est décidé d'ajouter une précision concernant ce point afin d'en faciliter la compréhension.

7.5 CONSULTATION SUR LA POLITIQUE EN MATIÈRE D'INCLUSION ET DE BESOINS ÉDUCATIONNELS SPÉCIAUX

Madame Julie Larochelle présente la politique en matière d'inclusion et de besoins éducationnels spéciaux.

Monsieur Étienne Jean propose la modification du vocabulaire dans le préambule.

Discussion sur la sélection des élèves au programme d'éducation internationale.

7.6 ATTESTATION DES MONTANTS REÇUS POUR LES MESURES DÉDIÉES

Madame Geneviève Richard présente le document et explique les montants.

Considérant que conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement;

Considérant que les règles budgétaires de l'année scolaire 2019-2020 prévoient que certaines allocations sont dédiées ou protégées, c'est-à-dire destinées à un transfert vers le budget des établissements;

Considérant que les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020 demandent que les conseils d'établissement confirment au ministre que ces mesures dédiées et protégées ont été transférées aux établissements et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

Considérant qu'une reddition de comptes doit être faite dans l'outil informatique *CollecteInfo* du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que [le directeur ou la directrice] de l'école a présenté au conseil d'établissement l'attestation de la Commission scolaire des Patriotes du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

Considérant que cette attestation de transfert ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);

- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le raccrochage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3, 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

Considérant que les établissements ont le choix des moyens pour répondre aux besoins des élèves, certaines allocations dédiées ou protégées aux établissements sont regroupées afin d'être utilisées aux fins prévues au bénéfice de tous les établissements et en services aux élèves;

Considérant que les directeurs d'établissement ont convenu lors de rencontres du Comité consultatif de gestion de mettre en commun certaines allocations dédiées telles qu'expliquées par la Commission scolaire des Patriotes dans son attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements;

CE-011-12-17

Il est proposé par Monsieur Daniel Boucher, appuyé par Madame Caroline Charland, que le conseil d'établissement de l'école secondaire De Mortagne confirme que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées par la Commission scolaire des Patriotes à l'établissement et qu'elles ont fait l'objet d'un plan de déploiement dans l'établissement.

7.7 RENOUVELLEMENT DE LA RECONNAISSANCE DU PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER SPORT-ÉTUDES

Madame Geneviève Richard explique aux membres du conseil d'établissement qu'afin de rendre conforme la demande à *CollecteInfo*, l'école doit obtenir un numéro de résolution du conseil d'établissement.

Programme de Sport-études / Approbation

Les articles 84, 85 et 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoient que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve :

- les modalités d'application du régime pédagogique, proposées par la directrice de l'école;
- l'orientation générale proposée par la directrice de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des programmes d'études établis par le ministre ainsi que l'élaboration de programmes d'études locaux, pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposé par la directrice de l'école.

La directrice de l'école, Mme Geneviève Richard a présenté aux membres du CÉ la liste des disciplines sportives du programme de Sport-Études offert par l'école, ainsi que la grille-matières particulière qui s'applique à ces élèves, afin de leur permettre d'être scolarisés en matinée ou en après-midi et de suivre leurs entraînements auprès du partenaire sportif en matinée ou en après-midi;

Des échanges se sont tenus à ce sujet et Mme Richard a répondu aux questions des membres du CÉ.

Les disciplines sportives faisant partie du programme de Sport-Études sont les suivantes :

- | | |
|---------------------|-----------------------|
| — Baseball | — Patinage artistique |
| — Basketball | — Patinage de vitesse |
| — Boxe | — Racketball |
| — Escrime | — Ringuette |
| — Golf | — Ski de fond |
| — Gymnastique | — Soccer |
| — Trampoline | — Soccer (CNHP) |
| — Hockey (élite) | — Sports cyclistes |
| — Judo | — Taekwondo |
| — Karaté | — Tennis |
| — Nage synchronisée | — Triathlon |
| — Natation | — Volleyball |

Le pouvoir de conclure une entente avec un organisme sportif, pour l'offre d'un programme de Sport-Études, appartient à la directrice de l'école, conformément au Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs adopté par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes (article 51).

Les programmes de Sport-Études doivent être reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CE-012-12-17

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Isabelle Dalpé, appuyée par Madame Caroline Charland, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER les modalités d'application du régime pédagogique ainsi que le temps alloué à chaque matière, pour les élèves inscrits dans l'une des disciplines sportives du programme de Sport-Études, tel que présenté par la directrice Mme Geneviève Richard.

Programme de concentration sportive / Approbation

Les articles 84, 85 et 86 de la Loi sur l'instruction publique prévoient que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve :

- les modalités d'application du régime pédagogique, proposées par la directrice de l'école;
- l'orientation générale proposée par la directrice de l'école en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des programmes d'études établis par le ministre ainsi que l'élaboration de programmes d'études locaux, pour répondre aux besoins particuliers des élèves;
- le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposé par la directrice de l'école.

La directrice de l'école, Mme Geneviève Richard a présenté aux membres du CÉ la liste des disciplines sportives du programme de concentration sportive offert par l'école, ainsi que la grille-matières particulière qui s'applique à ces élèves, afin de leur permettre d'être scolarisés en matinée ou en après-midi et de suivre leurs entraînements auprès du partenaire sportif en après-midi ou en matinée;

Des échanges se sont tenus à ce sujet et Mme Richard a répondu aux questions des membres du CÉ.

Les disciplines sportives faisant partie de la concentration sportive sont les suivantes :

- | | |
|-------------------------|---------------------------|
| — Aviron (multi-sports) | — Gymnastique acrobatique |
|-------------------------|---------------------------|

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| — Boxe (concentration) | — Haltérophilie |
| — Cheerleading | — Hockey sur glace (concentration) |
| — Cirque (multi-sports) | — Lutte olympique (multi-sports) |
| — Crossfit (multi-sports) | — Skateboard |
| — Danse (multi-sports) | — Sports équestres |
| — Danse sportive | — Surf des neige (planche à neige) |
| — Football | |

Le pouvoir de conclure un contrat de services d'une valeur de 25 000\$ et moins, notamment une entente avec un organisme sportif, pour l'offre d'un programme de concentration sportive, appartient à la directrice de l'école, conformément au Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs adopté par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes (article 104).

Les programmes de concentration sportive n'ont pas à être reconnus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CE-013-12-17

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Caroline Charland, appuyée de Madame Isabelle Dalpé, il est résolu à l'unanimité D'APPROUVER les modalités d'application du régime pédagogique ainsi que le temps alloué à chaque matière, pour les élèves inscrits dans l'une des disciplines sportives du programme de concentration sportive, tel que présenté par la directrice Mme Geneviève Richard.

7.8 PROTOCOLES D'ENTENTE POUR LE SPORT-ÉTUDES

Madame Geneviève Richard mentionne que les protocoles d'entente sont présentement en révision.

7.9 GRILLE-MATIÈRES

Madame Geneviève Richard présente la grille-matières.

Certains membres du conseil d'établissement souhaitent que les élèves puissent avoir le choix de la forme d'art qu'ils veulent pratiquer dans tous les programmes (incluant l'option multisports et le Sport-Études).

Madame Geneviève Richard mentionne qu'il y a eu beaucoup d'ouverture dans la confection de la présente grille à ce sujet.

Modification au programme général

L'école se doit d'offrir la formation générale appliquée dès la 3^e secondaire. Cette formation a donc été ajoutée à la grille jusqu'en 5^e secondaire. L'élève peut toutefois modifier son parcours à l'intérieur de ces trois années (passer de général appliqué à général). Il reviendra aux enseignants de sciences d'expliquer aux élèves la différence entre les deux formations.

Modification au programme Sport-Études

L'anglais enrichi est offert en 2^e secondaire afin d'offrir la possibilité de poursuite aux élèves de 1^{re} secondaire ayant suivi ce cours.

Modification au programme d'éducation internationale

Aucune modification.

Modification en adaptation scolaire

Les groupes 974 et 979 sont touchés par une augmentation de 2 périodes de français (diminution du cours d'arts plastiques) et une augmentation de 2 périodes en sciences (diminution du cours d'ECR).

Discussion au sujet du service ACCORD et de l'accès aux différentes options.

CE-014-12-17

Il est proposé par Madame Isabelle Leyrolles, appuyée par Madame Lynda Ouellet, d'accepter la grille-matières telle que présentée par Madame Geneviève Richard.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7.10 CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE VOYAGE À LOS ANGELES

Madame Geneviève Richard explique que le voyage étant annulé, une élève de 5^e secondaire a amassé environ 500\$ avec la campagne de financement individuelle (fromage) destinée au voyage. Le conseil d'établissement doit prendre une décision concernant la somme.

CE-015-12-17

Il est proposé par Monsieur Daniel Boucher, appuyé par Madame Caroline Charland, de permettre à l'élève d'utiliser cet argent pour financer ses activités en lien avec la 5^e secondaire (bal, album de finissants, voyage Washington, voyage New York, etc.).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. POINTS D'INFORMATION

8.1 RÉVISION BUDGÉTAIRE

Madame Geneviève Richard présente la révision budgétaire. Explication des dépenses et des revenus.

8.2 DÉTECTEURS DE MONOXYDE DE CARBONE

Madame Marie-Hélène Côté, gestionnaire d'établissement, présente le projet du département des ressources matérielles concernant les détecteurs de monoxyde de carbone. Ce projet est temporaire en attendant les rénovations de l'école. Les détecteurs seront installés à plusieurs endroits dans l'école et le personnel devra tirer la station manuelle en cas d'alarme.

Monsieur Étienne Jean mentionne que ce genre d'appareil n'est pas très crédible et propose à la commission scolaire de prévoir un programme de détection mensuelle.

Madame Marie-Hélène Côté mentionne que ce sont des mesures transitoires.

8.3 ANNULATION DU VOYAGE À LOS ANGELES

Madame Geneviève Richard informe les membres que le voyage n'aura pas lieu faute de participants.

8.4 DÉNONCIATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Madame Geneviève Richard informe les membres que le formulaire doit être signé par tous les membres. Nouvelle directive de la Commission scolaire.

9. QUESTIONS DIVERSES

Pas de question.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-016-12-17

Il est proposé par Monsieur Daniel Boucher, appuyé par Madame Lyne Pearson, de lever la séance à 21h25.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Directeur de l'école

La secrétaire de la séance,
Karina Beaudin
/ 2019-12-17